


REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 11/12/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 11/12/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 11/12/2023 
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20231204-2023DEC04_498-DE

DEPARTEMENT
DU GERS

ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

3

Séance Publique ordinaire du **4 décembre 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 24 novembre 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Marc DUGROS
M. André GALOIX
Mme Marie-Hélène LAGARDERE
Mme Patricia MARROCQ
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Sylvie COUDERC à M. Pascal ANDRADA
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. Marc DUGROS à M. Julien PELLICER
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

**Objet : Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise (CCLG)
Rapport d'activité 2022**

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

La CCLG est tenue de produire annuellement un rapport d'activité représentant le bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur de compétences qui lui ont été transférées.

Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la CCLG aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population et usagers des services, qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activité répond à l'obligation prévue par l'article 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser annuellement au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de la CCLG, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ainsi, le Maire doit en donner communication au Conseil Municipal en séance publique.

Dans ce cadre, Monsieur le Président de la CCLG a adressé le rapport d'activités 2022 et son annexe bilan de l'office de tourisme Gascogne Lomagne 2022, annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 11 DEC. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 11 DEC. 2023